



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-082-2022-01

PUBLIÉ LE 27 JANVIER 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Département affaires juridiques et marchés publics

IDF-2022-01-05-00005 - Arrêté n° DS 2022-01 portant délégation de signature - C DUMONT (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-01-05-00005

Arrêté n° DS 2022-01 portant délégation de
signature - C DUMONT

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DS 2022-01

portant délégation de signature

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code du travail ;
- VU** le code de la défense ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Catherine DUMONT, Secrétaire Générale, à effet de signer tous les actes relevant de sa Direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à l'audience dans le cadre des dites procédures.

ARTICLE 2

Demeurent réservés à la signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France ;
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;

- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine DUMONT, Secrétaire Générale, la délégation qui lui est conférée est donnée à Monsieur Vincent METTAUER, Secrétaire Général adjoint.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine DUMONT, Secrétaire Générale, et de Monsieur Vincent METTAUER, Secrétaire Général adjoint, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Madame Anne LIRIS, Directrice du pôle Ressources Humaines
- Monsieur Samir EL BAZ, Directeur du pôle pilotage interne
- Madame Nadia BOULHAROUF, responsable du département affaires juridiques, marchés publics et soins psychiatriques sans consentement
- Madame Viviane MALETERRE, responsable du département Systèmes d'Information Internes.

ARTICLE 5

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Catherine DUMONT, de Monsieur Vincent METTAUER et de Madame Anne LIRIS, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Martine DESMET, responsable du département pilotage des effectifs, de la masse salariale et gestion de la paie.
- Madame Laëtitia TOUMIAT, responsable du département dialogue social et qualité de vie au travail
- Madame Myriam PELAS-KOLOGO, responsable du département du recrutement à l'intégration
- Madame Vanessa HEBER, responsable du service compétences et formation.

ARTICLE 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine DUMONT, de Monsieur Vincent METTAUER et de Monsieur Samir EL BAZ, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à Monsieur Jean-François DUTRANOY, responsable du département logistique générale et sécurité.

ARTICLE 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine DUMONT, de Monsieur Vincent METTAUER et de Madame Viviane MALETERRE, délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétence à Monsieur Régis BEAUDET, responsable adjoint des Systèmes d'information Internes.

ARTICLE 8

L'arrêté n° DS-2021/033 du 9 août 2021 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est abrogé.

ARTICLE 9

La Secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 5 janvier 2022

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

SIGNÉ

Amélie VERDIER